



COMMUNE DE CORNAS

1 Place de l'Eglise

07130 CORNAS

Tel : 04-75-81-81-65

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS

Courriel : mairie@cornas.fr

Monsieur le Maire,

Je soussigné M COCHE Frédéric en qualité de Propriétaire du bar l'Arquebuzier, domicilié Avenue du Colonel rousset.

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire de 2^{ème} catégorie.

Sur la place de la salle des fêtes de CORNAS.

Le 04/10/2025

A l'occasion d'un concours de pétanque

Le 23/09/2025

Signature

SNC COCHE Frédéric

« L'Arquebuzier »

Bar - Tabac - Presse

129 avenue du Général Rousset

07130 CORNAS

04 75 25 87 23

N° SIRET 792 496 143 - RCS Aubenas

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2025-104

Le Maire de la commune de CORNAS,

Vu l'article L. 2122-28 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 3334-1 et L. 3334-2 du Code de la santé publique,

Vu l'arrêté préfectoral n°07-2016-10-17-003 applicable du 16/07/2025 au 31/08/2025

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE :

Article unique

M. COCHE Frédéric est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 2^{ème} catégorie à l'occasion d'un concours de pétanque de 08 h 00 à 00 h 00, à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Cornas, le 23/09/2025

Le Maire, Stéphane LAFAGE

